

N* 1802/Just.

KIBUNGO



5138

A Monsieur le Chef du Service du
Contentieux et de la Justice
à
USUMBURA.-

Monsieur le Chef de Service,

Après examen de la fiche modèle 1 ter concernant l'entretien des détenus de la prison de Kibungu, je m'aperçois qu'il restait au 15 septembre 1954, de la sub-délégation accordée à l'article 54, une somme de 110.000 frs à d'ici la fin de l'année. J'aurai encore besoin d'une somme de 25.000 frs environ pour l'entretien des détenus.

Etant donné qu'il n'y a pas de corps de garde pour les soldats à la prison; qu'il n'y a pas de magasin pour l'entreposage des biens des détenus, et que l'on est dans l'obligation de mettre ces biens dans le local prévue pour l'incarcération des femmes, j'ai l'honneur de vous demander si s'il n'y aurait pas possibilité de virer de l'article 19 à l'article 20 du B.O. 54, la somme de 85.000, reliquat du crédit qu'il nous restera, afin que nous puissions effectuer les réparations nécessaires à la prison, et la petite construction dont plan ci-joint, construction qui serait effectué avec la main d'oeuvre pénitentiaire, et les maçons et charpentiers poste.

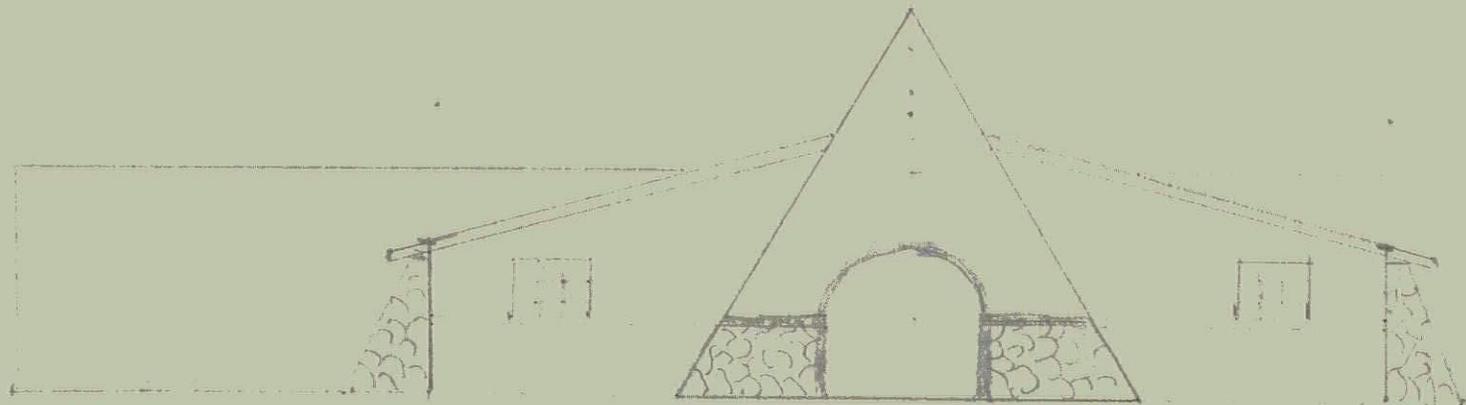
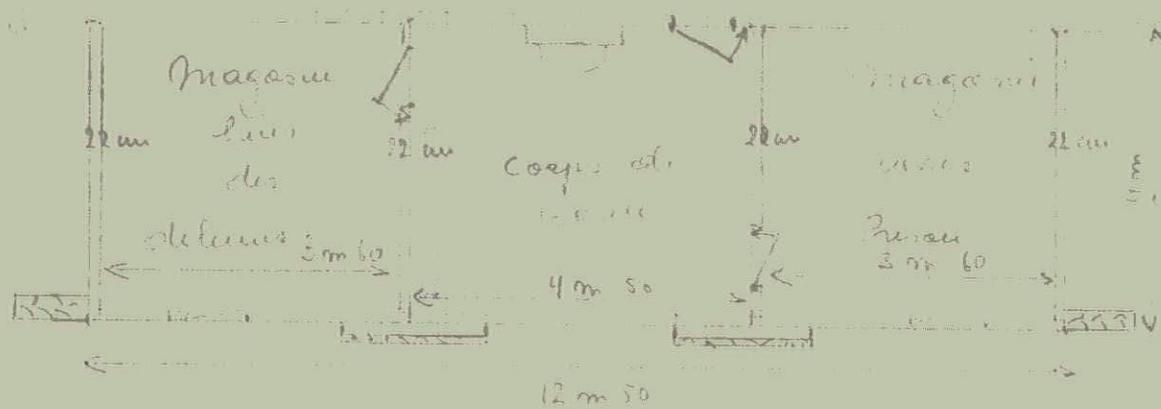
Le Gardien de Prison

DUPUIS J.,

9

Projet construction
 Corps de garde et
 2 magasins à la
 Pénit. de Toulon
 de
 l'Armée

Plan de ce corps de garde



Fondations maçonnées ciment.
 elevation en pierres maillonnées ciment.
 couverture toile.
 crepis à chaux blanche au mortier
 sablonneux maillonné par des rebrousse
 1500 x 6 mètre carré : 45000
 maçonnerie particulière
 maçonnerie spéciale : maçonnerie cotée et etc.

1) Reussir si il y a du bois à Uipali
Emp. 18 m³ - de 7/15 à 3200 f. m³
2 m³ - du flanch à 3200 f. m³

2) Commandes 16.000 livres.

3) 9 Bde. - 20.000 f. #

4) Fourmis. doivent garantir fournitures.